



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mercredi 13 mars 2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des Arts.

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Fernand Martin, Christelle Bonnemason-Carrère, Patrick Buron, Jean-Louis Caldéroni, Eric Castet, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, , Philippe Faure, Bernard Marque, Alexandre Perez, Philippe Castets, Claude Fourquet, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Bernard Aurisset, Michel Lasserre, Pascale Durand, Michel Cazet, Jean-Louis Barban

Étaient représentés : Jean-Claude Sétier par Monique Sémavoine, Pierre Soler par Eric Castet

Étaient excusés : Michel Bernos, Thibault Chenevière, Victor Dudret, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Arnaud Brière, Jean-Claude Coustet,

Étaient absents : Stéphane Virto

7 – GESTION DES DOSSIERS D'ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI (ARE)

La Présidente expose aux membres du Comité Syndical que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affilié et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gesti des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE). Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.

Après avis favorable du Bureau du 6 mars 2024, le Comité syndical après avoir délibéré :

Décide :

- d'adhérer à compter du 1er janvier 2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour l'emploi proposée par le Centre de Gestion.

Autorise :

- la Présidente à signer la convention proposée en annexe.

Précise :

- que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Votes

Pour :

27

Contre

—

Abstention

—

DELIBERATION ADOPTEES

La Présidente

Monique Sémavoine